cantons d'après les chiffres du dernier recensement :

» Canton Nord : 33.133 habitants.

» Canton Nord-Est : 33.756 habitants.

» Canton Sud 349.291 habitants.

» Le projet ainsi modifié a réuni l'approbation unanime des diverses autorités consultées. Le Conseil d'arrondissement de Lille, le Conseil général du Nord, le premier Président de la Cour d'appel de Douai et le Procureur général se sont prononcés pour sa réalisation.

» La création du nouveau canton n'entraînera pas un supplément de charges pour le Trésor ; un seul juge de paix, celui chargé autrefois de l'ancien canton Nord, assurera le service des deux nouveaux cantons Nord et Nord-Est (art. 3).

» D'autre part, le droit reconnu aux notaires par l'article 4 du projet d'exercer dans les trois circonscriptions cantonales sauvegarde les intérêts respectifs de ces officiers publics, qui s'en déclarent satisfaits.

» Nous avons, en conséquence, l'honneur de vous prier de vouloir bien donner votre approbation au projet de loi suivant :

Le projet de loi est ainsi conçu :

« Le Président de la République française

» Décrète : Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté à la Chambre des Députés par le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, et par le Ministre de l'Intérieur, qui sont chargés d'en exposer les motifs et d'en soutenir la discussion.

» Article premier. — Les communes composant les deux cantons de Tourcoing formeront à l'avenir trois cantons.

» Art. 2. — Les limites des trois circonscriptions cantonales sont déterminées, dans la ville de Tourcoing, suivant les lignes tracées au plan ci-annexé, savoir :

» *Canton de Tourcoing-Nord* — La partie du canton Nord actuel limitée par la route départementale n° 22, par l'axe des rues de Paris, du Brun Pain, du chemin vicinal n° 20, des rues Fin-de-la-Guerre, de la Cité, de Roncq, des Phalempins, de la Latte, du chemin d'intérêt n° 91 jusqu'à l'extrémité du territoire.

» Ce canton de Tourcoing-Nord comprend en outre les communes d'Halluin, Bousbecques, Linselles, Roncq.

» *Canton de Tourcoing-Nord-Est.* — L'axe des voies précédemment indiquées; l'axe des rues de Dunkerque, de la Blanche-Porte, du Sentier, des Ursulines, de Lille, le côté ouest de la Grande Place; l'axe des rues du Haze, de la Malcence, de la Belle-Vue, du Chêne Houpline, de la rue Haute, de la Croix-Rouge, de la Marlière et l'axe du chemin vicinal n° 6, jusqu'à l'extrémité du territoire.

» Le canton de Tourcoing Nord-Est comprend la commune de Neuville-en-Ferrain.

» *Canton de Tourcoing-Sud.* — L'axe des rues dénommées dans la délimitation du canton Nord-Est; le canton de Tourcoing-Sud comprend, en outre, les communes de Bondues, Marcq-en-Barœul, Mouveaux.

» Art. 3. — Les cantons de Tourcoing-Nord et de Tourcoing-Nord-Est formeront un seul arrondissement de justice de paix.

» Art. 4. — Les notaires ayant leur résidence dans l'un des trois cantons auront le droit d'exercer dans les trois circonscriptions cantonales.

» Fait à Paris, le 27 juin 1895.

» Le Président de la République française,

Signé : Félix Faure.

» Par le Président de la République :

» Le Garde des Sceaux, ministre de la justice :

» *Signé* : L. Thaurieux.

» Le Ministre de l'Intérieur,

» *Signé* : G. Leygues ».

L'Ecole Industrielle de Tourcoing. — Nous nous sommes plu à signaler, en maintes circonstances, la vitalité de notre Ecole professionnelle et les services qu'elle rend à notre industrie ; nous aimons à revenir sur ce sujet qui a une réelle importance pour notre ville, à propos d'une réunion qui a été tenue lundi soir.

On sait que cette utile institution s'est fondée sous le patronage de la Chambre de Commerce, grâce à de généreuses souscriptions d'industriels.

L'engagement pris par ceux-ci arrivant à terme, le Conseil d'administration a réuni les souscripteurs pour leur exposer l'organisation de l'Ecole et leur en faire apprécier les progrès par la visite des divers ateliers montés dans le cours de cette première période de son existence. Cette réunion avait pour but de légitimer à leurs yeux un renouvellement de souscription.

Bon nombre de souscripteurs avaient répondu à l'appel de la commission : on leur fit d'abord visiter les ateliers et on mit en marche toutes les machines, les peigneuses d'abord; puis la préparation de filature de laine et son renvideur. Ensuite on actionna la filature de coton tout entière, cardes, bancs, renvideur et continu : parmi ces machines, les unes étaient actionnées directement par le moteur à gaz, les autres par transport de force électrique. Ensuite on visita le tissage. Il va sans dire que toute l'école était éclairée à l'électricité.

Les visiteurs se sont vivement intéressés à ces machines et aux explications qui ont été données; beaucoup paraissaient ne pas savoir que notre école possédait un aussi beau matériel et était si bien organisée. Il serait à souhaiter que tous ceux qui n'ont pas visité nos ateliers voulussent bien aller se rendre compte de son outillage si complet.

Puis eut lieu la réunion dans laquelle fut lu le rapport qui retrace la vie et les progrès de l'école pendant cette première période.

Nous publions plus loin cet intéressant rapport, dressé par M. François Flipo, secrétaire de la commission.

M. Eugène Jourdain présidait, entouré de la commission. Il avait prié M. François Masurel père de prendre place au bureau pour représenter les souscripteurs.

Après la lecture de ce rapport, M. le Président rappelant brièvement les services que l'Ecole avait déjà rendus, demanda aux souscripteurs présents quel serait à leur avis le meilleur moyen d'assurer le succès de la souscription, et il fut décidé qu'on se mettrait immédiatement à l'œuvre pour recueillir des signatures, tous les membres présents étant d'avis que l'œuvre était trop intéressante et trop utile pour pouvoir être abandonnée.

Nous partageons complètement cette manière de voir et nous espérons que le concours des industriels ne fera pas défaut à notre Ecole, pour laquelle s'ouvrira une nouvelle ère de prospérité.

Le concours agricole. — On vient de dresser, dans la future salle des séances du Conseil municipal les tables où seront exposés les produits du sol.

Cette exposition, qui paraît devoir être très importante par la variété des objets qui y seront placés, comprendra, outre les produits du sol, du beurre, de la chicorée torréfiée, de la moutarde, etc., et, à la demande de plusieurs exposants, il y aura également de la bière, du cidre, du cognac, du champagne.

La commission du concours organise une exposition spéciale des lins de la récolte de la présente année. Nous ne saurions trop engager les cultivateurs de la région à envoyer un échantillon de leur récolte afin de permettre aux marchands de lin qui visiteront le concours de se rendre compte des qualités de lin que les fermiers à vendre.

Les cultivateurs désireux de participer à ce concours sont invités à envoyer une botte de lin, dans la journée de samedi 6 juillet, à l'Hôtel-de-Ville de Tourcoing, avec leur nom et adresse.

Réunion de Commissions. — Les Commissions de l'Instruction publique et des travaux se sont réunies mardi à 5 heures sous la présidence de M. le Maire. On s'est occupé du mobilier de l'école maternelle de la Croix-Rouge et des constructions et aménagements reconnus nécessaires pour les cantines scolaires.

Société Française de secours aux blessés militaires. — Le Comité de Tourcoing vient d'adresser aux blessés et malades du corps expéditionnaire de Madagascar cinq caisses renfermant : 260 ceintures de flanelle, 30 douzaines de paires de chaussettes, une certaine quantité de livres.

Œuvre de la garantie foncière. — Nous recevons la communication suivante :

« Dimanche 7 juillet prochain, à 5 heures du soir, aura lieu, dans la salle des fêtes, place Leverrier, une réunion extraordinaire sous la présidence de M. Julien Tack, conseiller municipal à Tourcoing.

» Ordre du jour de la séance : 1° Des avantages de la mutualité, combinée avec la capitalisation par la culture, par M. Dalle, publiciste à Paris; 2° Compte-rendu d'un voyage en Corse et exploitation du sol de cette île, par M. Th. Mullié. »

Fête nationale du 14 juillet. — Jeu de balle. — A l'occasion de la Fête Nationale une lutte aura lieu à laquelle prendront exclusivement part les sociétaires de la « Paume Tourquennoise » ainsi que les autres joueurs habitant Tourcoing.

Pour pouvoir participer à la partie, les amateurs devront se faire inscrire *individuellement* au siège de la « Paume Tourquennoise », 12, rue Fin de la Guerre. Le registre d'inscription sera ouvert chaque jour de 7 heures du matin à 9 heures du soir, à partir du mercredi 3 juillet et sera clos le lundi 8 juillet, à 9 heures du soir.

La formation des parties aura lieu par les soins de la Commission de la Paume tourquennoise et connaissance en sera donnée à tous les intéressés dans une réunion qui se tiendra à la société, le jeudi 11 juillet, à 9 heures du soir et à laquelle seront admis tous les joueurs qui se sont fait inscrire.

Si le nombre des joueurs est suffisant pour former au moins 8 parties de 5 joueurs chacune il y aurait quatre prix savoir : 1er 30 fr.; 2e 20 fr ; 3e 15 fr : 4e 10 fr.

Dans le cas où ce nombre serait insuffisant pour former huit parties, le quatrième prix sera supprimé.

Linselles. — *Messe de prémices.* — Lundi, à dix heures, ont été célébrées, en l'église de Linselles, les prémices solennelles de M. l'abbé Michel Tiberghien, fils des époux Tiberghien-Liénart, cultivateurs au hameau du Gavre.

Un cortège, qui avait parcouru plusieurs rues de la commune, avait précédé le divin office.

Au cours de la cérémonie, M. le chanoine Debrabant, doyen de Notre-Dame à Tourcoing, ancien curé de Linselles, a prononcé le sermon d'usage et adressé quelques exhortations au nouveau prêtre après lui avoir montré toute la dignité et les bienfaits de l'état ecclésiastique.

Une assistance nombreuse et recueillie a suivi cette fête toute religieuse.

On se rappelle encore qu'il y a une vingtaine de jours un jeune prêtre, M. l'abbé Behague, avait aussi célébré sa messe de prémices.

Bondues. — Nous apprenons que Mlle Geneviève d'Hespel, fille de M. René d'Hespel, maire de Bondues, vient d'entrer au noviciat des Dames auxiliatrices du Purgatoire à Blanche-Lande (Manche).

Bousbecques. — *Messe de prémices.* — M. l'abbé Delannoy, fils de l'adjoint au maire de la commune, récemment ordonné prêtre, a célébré mardi à 10 heures sa messe de prémices. Des drapeaux avaient été arborés à de nombreuses maisons à l'occasion de cette cérémonie, qui mettait en fête une des familles les plus estimées du village.

Halluin. — *Une querelle.* — La gendarmerie a dressé procès-verbal contre Henri Masurel, Ernest Banuygen et Vandevoorde, qui, avec un autre individu, s'étaient pris de querelle et se battaient, lundi vers 10 heures du soir, auprès de l'estaminet « A Sébastopol ».

Roncq. — *Entre beaux-frères.* — Henri-Joseph Mayeux, ouvrier tisserand, âgé de 34 ans, habitant rue des Anges, 32, à Roubaix, s'était rendu chez son beau-frère, qui habite le Pied de Bœuf. Sous l'influence de l'ivresse, il se mit à rouer ce dernier de coups. Quand les gardes intervinrent, loin de se calmer, il les insulta et il fallut, pour le conduire, réquisitionner une voiture.

Il a déjà à son actif de nombreuses condamnations et son histoire est assez curieuse. Né en France de parents belges, il subit le sort en Belgique, puis vint se réfugier en France, d'où il fut expulsé. Il parvint néanmoins à se faire inscrire avec la classe de 1893 et à acquérir ainsi la qualité de Français. Il a été conduit lundi à Lille.

LILLE

Brevet supérieur. — Ont été admises aux épreuves orales : Mlles Banchet, Bécu, Berche, Bertrand, Billet, Cardon, Champailler, Decrême, Deldicque, Delmotte, Demazière, Devyn, Eloy, Kuntz, Lebrun, Leurquin, Luton, Marotte, Mayeur, Opsomer, Parent, Paulis, Schauinger, Seleck, Thirion, Thooris, Tison, Tiannin, Tubœuf, Vanlaëre.

Suites mortelles d'un accident. — M. Wagnon, menuisier, âgé de 43 ans, demeurant rue de Marquette, à la Madeleine, qui, après avoir été tamponné par un train, était atteint de commotion cérébrale, est mort mardi après-midi à 2 heures, à l'hôpital St-Sauveur.

Le vol de 70,000 francs. — L'instruction de ce vol audacieux a amené l'arrestation de trois individus qui, après avoir donné un alibi, ont été relachés.

La bonne de M. Bureau a été également interrogée par le juge d'instruction et a pu donner quelques indices sur deux individus qui paraissent être les auteurs du vol.

Concerts et Spectacles

Tourcoing. — La fanfare « les Intimes » et l'Orphéon Tourquennois exécuteront sur la Grande Place, le jeudi 4 juillet, à huit heures et demie du soir, les morceaux suivants :

La fanfare « les Intimes » : 1. Allegro militaire, X.; 2. Fête à bord, J. Heymans.

L'Orphéon Tourquennois : 3. Toujours vaillants, Paliard; 4. Le drapeau, Jacob.

La fanfare « les Intimes » : 5. La Mascotte, arrangée par Govaert; 6. Polka pour piston et bugle, J. Reynaud.

CONSEIL MUNICIPAL DE CROIX

Séance extraordinaire du lundi 1er juillet 1895

Le conseil municipal de Croix s'est réuni lundi soir, à la Mairie, sous la présidence de M. Pluquet, maire.

La séance est ouverte à 8 heures 45.

Sont présents : MM. Pluquet, maire; Segard, Florin, adjoints; Couturier, Castel, Decrumeaux, Delahaye, Mulliez François, Caen, Carlier, Sorel, Degrelle, Lefebvre, Catteau, Guibal.

Absents : MM. Wallez, Mulliez Gustave, Vignolle, Dhal, Delvoye, Lenoir, Ferhu, Mangez, Lamblin et Selosse.

Rapport de la commission des finances sur le compte administratif de 1894. — M. le Maire déclare la séance ouverte et donne la parole à M. Descamps, secrétaire de la mairie qui lit le procès-verbal de la séance du 19 mai 1895. Ce procès-verbal est adopté sans observation.

M. le Maire se retire et cède la présidence à M. Segard, adjoint. M. Caen donne lecture du rapport de la Commission des finances sur le compte administratif de 1894 que soumet l'administration municipale. Ce compte se solde par : recettes 147.175 fr. 94 ; dépenses 126.083 fr. 91 ; soit un reliquat définitif de 21.091 fr. 03.

La commission estime que ce document présente un caractère de régularité parfaite et elle demande de remercier M. le maire et MM. les adjoints du dévouement constant qu'ils apportent dans l'accomplissement de leurs fonctions.

Chaque année les devoirs et les charges de l'administration augmentent. Etant donné ce qui a été fait, la commission des finances espère que le conseil voudra bien ratifier par un vote unanime les conclusions du rapport.

M. Segard demande si personne n'a d'observation à présenter ; puis le rapport est adopté à l'unanimité.

M. le Maire rentre dans la salle des délibérations ; M. Caen, prenant la parole, remercie M. le Maire et les adjoints de leur dévouement et dit que le Conseil a ratifié leur gestion.

M. Pluquet. — M. Caen, je vous remercie au nom de MM. Segard et Florin ; nous n'avons fait que notre devoir et nous continuerons à l'accomplir jusqu'à la fin de notre mandat, au mieux des intérêts de la commune.

Rapport de la commission de la voirie sur une proposition de M. Goblet. — M. Descamps donne lecture du rapport de M. Desrumaux sur la proposition de M. Goblet tendant à l'ouverture d'une entrée au cimetière par la rue de Chicago-Street et à la suppression de l'entrée actuelle.

La commission de la voirie a examiné cette proposition et l'a rejetée à l'unanimité, estimant que l'entrée actuelle ne pourrait être supprimée sans provoquer de justes réclamations; que la distance ne serait pas raccourcie pour les convois de St-Martin; et que ce serait se priver volontairement d'une avenue superbe qui donne au cimetière un caractère de sollennité et de grandeur. Le rapport est adopté sans observation.

Pavage et trottoirs de la rue Kléber. — Le Conseil approuve ensuite les plans et les devis relatifs à la reconnaissance et au pavage d'un tronçon de la rue Kléber.

Le budget additionnel de 1895. — Le budget additionnel pour 1895 se décompose ainsi : recettes : 280.354 fr. 42 ; dépenses : 265.481 fr. 74 ; différence 16.473 fr. 34 est approuvé après des observations de M. Sorel à propos d'une dépense ayant rapport à l'expertise pour les inondations.

M. le Maire exprime le regret que l'Etat refuse de porter secours dans des cas semblables et que cependant les communes ne peuvent pas supporter les charges de toutes les catastrophes qui peuvent se produire.

Le budget est ensuite voté.

Compte administratif de l'exercice 1895 de la fabrique de l'église. — Le Conseil approuve, sur la présentation des libellés du compte administratif de l'exercice 1895 pour la fabrique de l'église.

Fête nationale du 14 juillet. — M. le Maire fait donner lecture de la liste des membres de la commission pour la fête du 14 juillet. M. Sorel propose quelques observations et critique l'entrée, dans cette commission, des présidents des sociétés musicales. Un conseiller propose de nommer M. Sorel comme membre de cette commission, ce qui est adopté.

L'assistance médicale gratuite. — M. le Maire dit que le bureau de bienfaisance s'est réuni à propos de l'assistance médicale gratuite et qu'il propose le *statu quo*.

C'est ce qui a été approuvé, ajoute-t-il, à Roubaix, il y a quelques jours.

Le Conseil de Croix vote dans le même sens.

Brouvoie à l'occasion de la commission de la voirie une proposition de M. Vanneste, demandant à envoyer les eaux sales d'une maison qu'il possède, rue Saint-Nicolas, dans l'aqueduc de la rue Charles-Quint.

La salle des fêtes. — Le projet de restauration de la salle des fêtes sur lequel M. Couturier devait faire un rapport, est renvoyé à la prochaine séance. M. le Maire explique que les différents travaux à exécuter augmenteront la propriété où se trouve cette salle et qui appartient à la commune.

La planche de l'Espinoy. — Une somme de 300 fr. est votée pour la pose d'une passerelle en fer, destinée à remplacer la planche pourrie souvent par les inondations de la Marque, entre Croix et Flers qui payeraît volontiers l'autre moitié de la dépense.

La perception des impôts. — M. Guibal demande si l'on ne pourrait pas mettre une salle de la mairie à la disposition du percepteur : beaucoup de contribuables se plaignent d'être obligés d'aller à l'estamnet pour le trouver.

M. le percepteur devant venir prochainement demeurer à Croix, la question n'est pas résolue par le Conseil.

Le huis-clos est prononcé vers dix heures

— Joséphine, d'où vient ce fumet délicieux que vous donnez à vos sauces depuis quelques jours ?

— Madame, c'est que j'emploie maintenant l'excellent beurre pur d'Oostcamp. Auparavant, avec d'autres beurres, il y avait toujours un mauvais mélange de margarine. 93886—40261

NORD

Les obsèques d'un soldat roubaisien à Valenciennes. — Lundi ont eu lieu à Valenciennes les obsèques d'un soldat du 127e de ligne, Vandevelde, originaire de Roubaix, qui, entré à l'hôpital militaire il y a un mois, y est mort des suites d'une méningite.

La compagnie à laquelle appartenait Vandevelde assistait au complet à la cérémonie funèbre. Le capitaine a prononcé un discours plein de patriotisme qui a profondément ému les assistants ; après quoi, le corps a été conduit à la gare.

Un terrible accident à Prouvy. — Une femme tuée. — Deux blessés. — Hier, vers quatre heures de l'après-midi, un terrible accident s'est produit sur la route nationale de Paris à Valenciennes, entre le hameau du Petit-Couvent et la commune de Rouvignies.

Un cultivateur de Wasnes-au-Bac, près de Bouchain, qui s'était rendu à la chapelle Notre-Dame des Affligés, à Valenciennes, revenait conduisant un chariot attelé d'un cheval.

Dans le chariot avaient pris place cinq personnes : le cultivateur, sa femme, âgée de 40 ans, sa mère âgée de 70 ans et deux petites filles.

A la hauteur du kilomètre 7 de la ligne du tramway, le cheval prit peur du tramway se dirigeant sur Denain et s'emballa. Les rênes se brisèrent, le cheval partit à fond de train. Le cultivateur sauta à bas du chariot pour essayer de l'arrêter, mais il roula à terre comme une masse; sa femme effrayée sauta également sur la route mais si malheureusement qu'elle tomba sous les roues, qui lui passèrent sur le corps. Des voyageurs qui se trouvaient dans le tramway, voulant leur porter secours, sautèrent à bas du car en marche. L'un d'eux, le sieur Auguste Bourdon, 19 ans, demeurant à Haveluy, roula sous le tramway et reçut de graves blessures à la tête et sur diverses parties du corps.

Pendant ce temps, quelques personnes maîtrisaient le cheval emballé, il était temps. On se préoccupa alors des blessés.

La femme du cultivateur fut relevée en piteux état; les roues lui avaient écrasé la poitrine, et en dépit des soins qui lui furent prodigués, elle ne tarda pas à expirer. Son mari, évanoui, put être rappelé à la vie ; son état est néanmoins assez inquiétant.

Quant au sieur Bourdon, on a de vives inquétudes pour sa vie, car on craint des lésions internes. Après avoir reçu les premiers soins, il a été transporté en tramway à Denain, et de là, dirigé sur son domicile à Haveluy.

Ce terrible accident a causé une très vive impression sur les personnes qui en ont été les témoins.

Bouvines. — *Le pèlerinage.* — Le pèlerinage de Bouvines a été très bien suivi cette année.

La chorale St-Eloi de la paroisse Ste-Elisabeth de Roubaix a chanté la messe.

Après l'office, un cortège s'est formé pour se rendre à la fontaine St-Pierre : en tête marchaient une trentaine de cavaliers, suivis des sapeurs-pompiers, de la société de musique de l'orphelinat de Sainghin-en-Mélantois, la chorale St Eloi, le clergé parmi lequel se trouvait M. l'abbé Vaillant, vicaire à Ste Elisabeth de Roubaix.

M. Dehaut, conseiller général, M. le Maire et une foule considérable suivaient le cortège. Les rues de Bouvines étaient pavoisées.

Une tentative de meurtre à Wavrin. — Dans la nuit de dimanche à lundi, vers deux heures du matin, à la suite d'une discussion pour un motif futile, un nommé Pierre Vandaële, après avoir injurié M. Célestin Dutholt, journalier à Wavrin, le terrassa et lui donna force coups de poing et de pied qui l'atteignirent à la tête et à la poitrine.

Vandaële a été arrêté au moment où il se disposait à prendre le train. L'état de la victime n'inspire aucune confiance.

PAS-DE-CALAIS

Un drame à Boulogne sur Mer. — Lundi à midi, un nommé Couturier, domestique à St-Denis (Seine), a tiré deux coups de revolver sur une femme Renbert qui, après avoir vécu quelque temps avec lui, s'était remise en ménage avec son mari. Lorsque la police a voulu s'emparer de sa personne, Couturier s'est logé deux balles dans la tête; on espère le sauver.

Ecole des Sciences sociales et politiques

DE LILLE

L'ANARCHISME ET SA RÉPRESSION PAR M. GAND — (2e LEÇON).

Dans la seconde leçon, M. Gand étudie les doctrines et l'organisation de l'anarchie.

1° *Doctrines de l'anarchie.* — Elles ont été formulées en quelques mots par le congrès de Berne tenu en octobre 1876. Il n'y a plus rien. Fais ce que veux — Tout est à tous.

Il n'y a plus rien ; cela veut dire plus de propriété, plus de patrie, plus de gouvernement. L'anarchie est la négation de l'autorité, de la famille, de la propriété ; c'est la haine de la religion et de l'armée. Tous les anarchistes sont athées et matérialistes — Voilà pour la partie négative.

Quant à la partie positive, il n'y en a pas à proprement parler. Bakounine se contente de dire : le plaisir de détruire est un plaisir créateur ; il ajoute même que c'est un crime de rechercher ce qu'on organisera après la *pandestruction*, c'est-à-dire l'anéantissement de toutes les institutions existantes. — Les docteurs actuels de l'anarchie : Elisée Reclus, Jean Grave, le prince Kropotkine affirment simplement que, lorsque l'état présent des choses aura disparu, tout ira bien. Mais, en fait de positif, il n'y a là que des données fort vagues. Cependant, de la formule du congrès de Berne : tout est à tous, il est permis de conclure que les anarchistes admettent le collectivisme. C'est là un des traits qui lui sont communs avec le socialisme révolutionnaire; car, entre ces deux erreurs les affinités sont nombreuses : socialistes et anarchistes ont la même haine de Dieu et de la religion, de la propriété individuelle et de la famille ; les uns comme les autres croient que le bonheur consiste uniquement dans la jouissance. Mais il y a entre eux cette différence que les socialistes veulent l'absorption de l'individu par l'Etat, tandis que les anarchistes se prononcent pour l'indépendance absolue de l'individu. D'autre part, les socialistes, en général, cherchent plutôt à triompher par les voies légales que par la violence, si bien qu'on a pu dire : *L'anarchiste est un socialiste pressé.* — Mais il convient de ne pas séparer les deux aspects de la même maladie sociale.

2° *Organisation du parti anarchiste.* — L'individualisme, qui est le trait caractéristique de l'anarchisme, se retrouve dans l'organisation du parti ; point de chefs, point de direction. Avant les derniers évènements et les lois récentes, les compagnons ou camarades se réunissaient dans les groupes nés de relations personnelles et ayant pour but de favoriser les rapprochements individuels ; ces groupes étaient indépendants les uns des autres mais correspondaient entre eux.

Il y avait même des congrès internationaux. Le dernier, qui se tint à Chicago en octobre 1893, décida la création d'un bureau de correspondance internationale, la publication d'un journal et, au besoin, d'un bulletin secret, enfin la grève générale en temps de guerre.

M. Gand termine par le portrait du type anarchiste. En dehors des différences individuelles, il trouve comme traits communs : 1° un désir furieux de jouir et de jouir sans délai ; entraînant la destruction de tout ce qui peut les en empêcher — 2° une incommensurable vanité — 3° l'exaltation de l'idée de liberté entraînant la haine des lois et de l'autorité — 4° la position ou, pour mieux dire, l'ivresse de l'égalité — 5° un mélange étonnant de sensibilité maladive et de cruauté. Les anarchistes ont une pitié sincère pour les déshérités en même temps que le plus implacable désir de destruction. Mais sous cet altruisme se cache un égoïsme intense : Moi et mon intérêt, rien au delà.

BELGIQUE

A la Chambre. — Au commencement de la séance de mardi M. de Smet de Naeyer, ministre des finances, a demandé la parole pour un fait personnel. Dans la discussion des crédits pour le Congo l'honorable ministre, interrompant M. L. Defuisseaux, l'avait défié de répéter au dehors les paroles qu'il venait de prononcer, et qui eussent autorisé la tierce personne visée par M. Defuisseaux à se prétendre lésée et à réclamer une réparation. M. Defuisseaux a cru, par erreur, que l'honorable ministre s'en prenait personnellement à lui. C'est ce malentendu que M. de Smet de Naeyer a tenu à dissiper aujourd'hui.

La Chambre a discuté ensuite le budget des affaires étrangères. M. Hemeleers a préconisé la création d'agents commerciaux attachés aux consulats. M. de Broqueville a fait l'éloge des congrès de la paix et de leur influence bienfaisante. C'est la Belgique qui aura l'honneur, cette année, de recevoir le congrès des « interparlementaires ».

M. de Broqueville a demandé au gouvernement de mettre un local à la disposition du congrès, de solliciter un crédit aux Chambres pour organiser une réception convenable et de se faire représenter officiellement auprès du congrès.

M. De Sadeleer rappelle que déjà il a demandé au gouvernement de prendre des mesures de protection en faveur des ouvriers belges qui vont travailler périodiquement en France. On pourrait établir des consulats belges nouveaux dans les centres particulièrement suivis par nos ouvriers émigrants.

A ce propos, M. de Mérode nous avait fait des promesses formelles; je demande, dit l'honorable député d'Alost, à M. de Burlet de remplir les engagements de son prédécesseur.

M. Hoyois appuie la demande de M. de Sadeleer en faveur des ouvriers belges qui s'exilent en France pour obtenir du travail.

M. Delbeke a demandé au gouvernement où en sont les négociations avec la Hollande au sujet des travaux d'approfondissement à effectuer dans les eaux hollandaises de l'Escaut. M. Anseele a traité les diplomates de fainéants et a demandé leur suppression au milieu des sourires des conservateurs et des libéraux. Enfin, M. Janssens, entouré de réserves le vote qu'il émettra, à cause des droits du Saint-Siège lésés par l'occupation de Rome, quelques membres de la droite ont approuvé le langage de l'honorable député de Saint-Nicolas.

M. de Burlet, ministre des affaires étrangères, répondu. L'honorable ministre répondant à M. Anseele, s'est borné à renvoyer le député de Gand au discours prononcé l'an dernier par M. le comte de Mérode, alors ministre des affaires étrangères.

M. de Burlet a annoncé à la Chambre qu'il a signé un arrêté réorganisant le corps consulaire sur les bases préconisées par le conseil général de l'industrie et du travail.

Au Sénat. — La haute assemblée a abordé aujourd'hui la discussion du projet de loi économique.

Le projet a trouvé des adversaires en MM. Plissart et Piret. M. Van Put a rendu hommage au sage opportunisme du gouvernement, mais il ne votera pas la loi, principalement à cause des dispositions concernant l'avoine.

L'honorable sénateur a fait une virulente critique de l'attitude de M. Beernaert et a rendu un hommage remarqué à la sagesse du ministre actuel des finances.

MM. Lammens, le baron d'Huart, Lefebvre et Allard ont à différents points de vue défendu la loi douanière.

Départ du capitaine Jacques pour le Congo. — Le major Thys et le lieutenant Lemaire vont repartir prochainement pour le Congo. Ajoutons que le brave capitaine Jacques, le héros d'Albertville, va de nouveau repartir pour le Haut-Congo.

Chargé par l'administration du Congo d'une mission spéciale, il s'embarque le 23 courant à Lisbonne pour le Continent noir.

Il part avec le titre de commissaire général.

L'élection d'Ostende. — Il y aura lutte entre catholiques, libéraux et socialtes à l'élection d'Ostende, fixée au dimanche 28 juillet.

Une femme broyée par un train à Bruxelles. — Lundi, vers 10 h. 1/2 du soir, une dame bien mise passait rue Philippe-le-Bon et s'était imprudemment engagée sur les rails du train à vapeur.

La malheureuse, au tournant de la rue, n'entendit pas venir un train arrivant de Schaerbeck, qui se dirigeait sur Ixelles et fut renversée et traînée sur un très long parcours.

Elle était si complètement réduite en bouillie qu'on n'a pu la reconnaître. Elle paraît âgée d'une cinquantaine d'années.

La police a ouvert une enquête.

Un orage d'une violence extraordinaire s'est abattu hier sur Charleroi et les environs.

Dans les environs de Charleroi les jardins sont dévastés et les métayers supputent avec tristesse les pertes qu'ils subissent.

A Thuillies, une jeune fille, âgée de 19 ans, a été frappée par la foudre au moment où elle cueillait des groseilles dans un jardin et tuée sur le coup.

A Bouffioulx, trois maisons ouvrières ont été incendiées par le feu céleste et entièrement détruites. Dans l'après-midi vers six heures un violent orage accompagné d'un véritable cyclone chargé d'averses a éclaté sur notre ville et dans les régions voisines. Jamais de mémoire de carolorégien on n'a vu semblable abondance d'eau.

La pluie tombait en cataractes, transformant en un clin d'œil les chemins en torrents tumultueux ; les potagers sont ravagés et la moisson est dans beaucoup d'endroits couchée sur le sol.

Menin. — *Un incendie. Deux victimes.* — Un violent incendie a éclaté mardi vers une heure dans une rangée de maisons appartenant à M. Bernard et située à la rue de Reckem. Le feu prit à la demeure habitée par un sieur Vandamme; le grand-père, qui est âgé d'environ soixante-quatorze ans, dormait auprès du poêle après son dîner. Dans un berceau à côté de lui reposait un enfant de deux ans et demi environ.

Le grand'père, réveillé par une atroce douleur, se vit environné de flammes et s'enfuit en poussant des cris. Il tomba sur la rue et fut transporté chez des voisins où il reçut les derniers sacrements. Pendant ce temps, un voisin, Polydore Verpoort, dont le père tient l'estaminet attenant : *A la drève verte*, attiré par les cris de l'enfant, pénétrait dans la maison en flammes et, à tâtons, parvenait à sauver le bébé dont le berceau était déjà tout en flammes et qu'on désespère de sauver.

Cependant l'agent de police Lambert, qui se trouvait sur les lieux, s'efforçait d'organiser les secours, après avoir téléphoné au poste de police pour réclamer les pompes. Le feu, activé par un vent violent, faisait d'effrayants progrès, et l'on dut s'efforcer de couper les communications avec les maisons voisines. Deux chaînes furent organisées en attendant l'arrivée des pompiers, et l'on se tint en devoir de sauver les meubles des maisons menacées.

Enfin, vers deux heures et quart, arrivèrent deux pompes de Menin, avec la police et la gendarmerie. M. Vandenbossche, commissaire de police, secondé par les gendarmes, organisa rapidement le service d'ordre. Mais l'eau faisait défaut et une seule pompe put être mise en batterie après d'assez longues recherches. Une demi heure plus tard, les pompiers d'Halluin, conduits par le commandant Dumortier, amenaient une de leurs pompes sur les lieux. Il fallait l'alimenter au moyen d'eau apportée dans des cuvelles. Néanmoins, grâce aux efforts des pompiers et des voisins, à 3 h. 1/2 l'incendie était circonscrit.

Il nous faut noter la conduite du sergent major Logie, d'Halluin, qui a été assez grièvement blessé à la figure par la chute d'un morceau de corniche et qui n'en a pas moins continué à s'exposer avec le plus grand courage. Les dégâts pour les maisons appartenant à M. Bernard, peuvent être évalués à une dizaine de mille francs et sont couverts par une assurance. Le cabaretier voisin qui subit environ pour 800 francs de perte n'est pas assuré.

— *Un suicide.* — Nous annoncions lundi qu'un jeune homme habitant Halluin s'était noyé dans la Lys dimanche vers midi. Son corps a seulement été retiré mardi, vers 6 heures 1/2. C'est celui d'un nommé Cyrille Vervaeken, âgé de 20 ans. D'après les déclarations de son père, c'est la troisième fois qu'il se jette à l'eau dans ces conditions. L'année dernière, il n'avait pu être sauvé que grâce au dévouement d'un de ses camarades. Il voulait absolument apprendre à nager, et, cette fois, il a été victime de son idée fixe.

— *Attentat à la pudeur.* — L'agent de police Trock a arrêté, lundi matin, un nommé Vercamer, surpris en flagrant délit d'attentat à la pudeur sur la personne de deux petites filles.

— *Un vol.* — Pendant qu'un ouvrier agricole, Pierre Declercq, était à la kermesse, des voleurs se sont introduits dans la maison qu'il habite, porte de Bruges et l'ont complètement dévalisée pendant la nuit du dimanche au lundi.

Dans la même nuit, un vol de 22 lapins a également été commis dans une maison de la rue de l'Arsenal.

Courtrai. — *Une centenaire.* — Dans la rue de Menin, impasse Velgensportje, à Courtrai, habite, avec sa fille, une centenaire, Mme Amélie Delannoye, veuve Pierre Seys, née à Courtrai le 14 septembre 1792. Mme Seys est donc âgée de 103 ans.

La centenaire, à qui un de nos collaborateurs a rendu visite, sait à peine se mouvoir et c'est avec toutes les peines du monde que l'on parvient à la faire parler. Elle entend difficilement et sa mémoire lui fait défaut. Assise toute la journée sur une chaise basse, elle ne la quitte que le soir, pour se mettre au lit.

Mme Seys rappelle cependant sa jeunesse.

Mariée en 1812, à Pierre-Joseph Seys, Amélie Delannoye eut dix enfants dont six sont encore vivants. Travaillant presque nuit et jour, les époux Delannoye ne gagnaient qu'un salaire bien insuffisant pour nourrir leur nombreuse famille ; aussi la misère la plus noire a-t-elle régné chez eux pendant un certain temps.

L'aînée des filles de Mme Seys qui est veuve depuis le 7 avril 1861, a maintenant près d'une... centaine d'enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants.

Voilà, à coup sûr, une race qui n'est pas près de s'éteindre. Une fête a eu lieu dimanche dans le quartier de la Basse-Ville à l'occasion du 103e anniversaire d'Amélie Delannoye. La rue de Menin a été décorée pour la circonstance. Des drapeaux ont été arborés, et plusieurs habitants avaient placé des chronogrammes sur la façade de leurs demeures. Au dessus de l'habitation de la centenaire on lisait cette inscription en flamand : « Ici demeure Amélie Delannoye, jubilaire de 103 ans, St-Eloi vous acclame. »

A la messe de 6 heures 1/2 dite en l'église Saint-Eloi, tous les membres de la famille ont communié. A l'issue de la messe, M. l'abbé Detollenaere, curé de la paroisse, a porté la communion à la centenaire.

Puis, vers midi, la *Fanfare Royale* est allée donner une sérénade devant la maison de la jubilaire.

Dans l'après-midi, Amélie Delannoy a reçu la visite de Mgr Belchmans, évêque de Lahore (Indes anglaises), qui avait le matin porté le St-Sacrement pendant la procession de la paroisse St-Eloi. Mgr Belckmans a offert un chapelet à la centenaire. En échange, la jubilaire a remis son portrait au prélat.

— *Construction de deux salles de malades à l'hôpital Notre-Dame.* — Dans sa dernière séance, en date du 29 juin dernier, le Conseil communal de Courtrai a donné son approbation pour l'adjudication de la construction de de